

L'adhésion au **Responsible Care®** autorise l'utilisation d'un logotype qui permet de rattacher les actions des entreprises de la chimie en France à un mouvement mondial lancé par l'industrie chimique canadienne en 1985 et repris depuis par plus de 60 pays à travers le monde. Ce logo caractérise les entreprises, pas les produits.

Le logotype a été déposé, ce qui implique le respect de certaines règles d'utilisation décrites ci-après :

Reproduction du logotype

Sa reproduction doit obligatoirement être effectuée à partir d'un négatif original disponible chez France Chimie. Le logotype peut être associé aux mots « Responsible Care », « l'avenir comme exigence », « Our Commitment to Sustainability » / « engagé pour un monde durable »/ « La RSE de la Chimie ». La typographie (caractères) couramment utilisés par France Chimie est Roboto.

Le logotype Responsible Care® peut être reproduit en noir, en blanc, en bleu ou en vert pantone 361 (éventuellement toute autre couleur uniforme sur des déclinaisons graphiques).

Champ d'application

En France, seules les sociétés adhérant à France Chimie ou à l'UFCC, et signataires des principes directeurs du Responsible Care® (la charte), sont habilitées à utiliser le logo RC®. Ceci donne sa pleine valeur au logo qui devient un outil de communication significatif.

Il est fortement recommandé d'incorporer le logo aux :

- Site internet de votre société, avec un lien vers la page Responsible Care® de France Chimie et en mentionnant le rôle d'animation de France Chimie dans cette RSE sectorielle : France Chimie soutient et promeut l'engagement RC et offre un cadre favorable aux échanges aux adhérents.
- Rapport RSE et autres documents d'entreprises, à condition qu'ils ne fassent pas référence à des produits, (eg communication des systèmes de management)
- Têtes de lettres, enveloppes, cartes de visite, matériel et papeterie de bureau, bloc-notes, serviettes, brochures en particulier lorsqu'il s'agit de promouvoir votre démarche de développement durable et le Responsible Care® auprès du personnel et des parties prenantes extérieures
- Objets et cadeaux promotionnels, événements fédérateurs autour du RC®, panneaux et posters exposés à l'intérieur des bureaux comme à l'extérieur de bâtiments

L'utilisation du logo n'est pas autorisée sur :

- Les supports utilisés pour la publicité, le marketing et la distribution de produits, les conditionnements, le matériel de stockage ou transport,
- Le matériel d'information, tel que fiches techniques, fiches de sécurité, TREMCARDS (consignes de sécurité transport).